



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00376

Numéro SIREN : 388 386 286

Nom ou dénomination : GROUPE TITEL

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2015 sous le numéro de dépôt 4445

DEPUIS le 6/4/15

17 JUL 2015

GROUPE TITEL

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 euros
ZI de Ladoux - Rue Bleue
63118 CEBAZAT
388 386 286 RCS CLERMONT-FERRAND

COPIE CERTIFIEE
CONFORME

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2015**

L'an deux mille quinze et le trente et un mars,

A 15 heures,

Les associés de la société « GROUPE TITEL » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Isidore FARTARIA, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alain BIONNIER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification dans la composition du Conseil de Surveillance,
- Modification dans la composition du Directoire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Isidore FARTARIA informe l'assemblée des changements à intervenir au sein du Directoire et du Conseil de Surveillance, à savoir :

- Monsieur Alain BIONNIER, faisant valoir ses droits à la retraite, il conviendrait de pourvoir à son remplacement en qualité de membre du Directoire et de Directeur Général, à effet du 1^{er} avril 2015 ;
- Madame Christelle GAILLOT souhaitant prolonger son congé pour adoption, a indiqué qu'un mandat de membre du Conseil de Surveillance, en lieu et place de son mandat de membre de Directoire, correspondrait mieux à sa disponibilité ;
- Monsieur Kévin FARTARIA, actuellement membre du Conseil de Surveillance, a exprimé sa volonté de s'investir davantage dans la direction de la société.

En conséquence, le Président indique qu'il conviendrait d'opérer une réorganisation des organes de direction. Il propose à l'assemblée, d'une part, de pourvoir au remplacement de Monsieur Alain BIONNIER, en qualité de nouveau membre du Directoire et Directeur Général, par Monsieur Kévin FARTARIA qui démissionnerait de son mandat de membre du Conseil de Surveillance et, d'autre part, de nommer Madame Christelle GAILLOT, démissionnaire de son mandat de membre du Directoire, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de son Président, nomme en qualité de membre du Directoire, en remplacement de Monsieur Alain BIONNIER :

- **Monsieur Kévin FARTARIA**, demeurant à CEYRAT (63122) – 17, rue de Montaudoux.

En conséquence, Monsieur Kévin FARTARIA exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes appelée à statuer en 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Kévin FARTARIA, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de son Président, nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Kévin FARTARIA :

- **Madame Christelle GAILLOT**, demeurant à SAYAT (63530) - 8 impasse des Sources

En conséquence, Madame Christelle GAILLOT exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes appelée à statuer en 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Madame Christelle GAILLOT, présente à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, suite à la réorganisation des organes de direction, prend acte que la composition du Directoire est la suivante :

Président et membre : M. Isidore FARTARIA demeurant à ROYAT (63130) – 34, avenue Phelut

Directeur Général et membre : M. Kévin FARTARIA demeurant à CEYRAT (63122) – 17, rue de Montaudoux

Directeur Général Délégué et membre : M. Patrice BOUZONIE demeurant à TRELISSAC (24750) – 4, impasse Gabriel Péri

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, suite à la réorganisation des organes de direction, prend acte que la composition du Conseil de Surveillance est la suivante :

Présidente et membre : Mme Flore FARTARIA demeurant à CEYRAT (63122) – 15, rue de Montaudoux

Vice-Président et membre : M. René ZINGRAFF demeurant à VICHY (03200) – 7, rue du Parc

Membre : Mme Christelle GAILLOT demeurant à SAYAT (63530) – 8, impasse des Sources

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire